

Politique Fiscale

Version 1.0
2024/05/07

1. Introduction

Au sein de Colruyt Group, nous souhaitons réaliser une différence positive dans tout ce que nous entreprenons. Notre mission et les valeurs qui nous sont chères en sont le fil conducteur. Chaque jour, nous travaillons autour d'un objectif commun : créer ensemble une valeur ajoutée durable fondée sur nos valeurs et notre savoir-faire dans la distribution. En tant que distributeur et organisation axée sur l'humain, nous souhaitons prendre nos responsabilités et, grâce à notre position dans la chaîne de valeur ajoutée, être le levier d'un changement positif durable.

Il en va de même pour notre engagement en matière de respect des obligations fiscales. Au sein de Colruyt Group, nous nous engageons à mener nos activités commerciales de manière éthique et dans le respect de toutes les lois et réglementations applicables. Notre politique fiscale s'aligne sur nos valeurs d'entrepreneuriat durable et de contribution positive aux communautés dans lesquelles nous opérons. Dans notre rapport annuel, nous fournissons des informations sur les contributions versées au titre des différents impôts et contributions qui nous sont applicables, tels que le précompte professionnel, l'impôt sur les bénéfices, la taxe sur la valeur ajoutée, les taxes liées aux produits (douanes, accises), le précompte immobilier, les droits d'enregistrement, les taxes provinciales et communales et d'autres taxes fédérales.

Cette politique s'applique à Colruyt Group. Par Colruyt Group, nous entendons Colruyt Group SA, dont le siège social est établi à 1500 Halle, Edingensesteenweg 196, TVA BE0400.378.485, et toutes les sociétés liées à Colruyt Group SA au sens de l'article 1:20 du Code belge des Sociétés et des Associations.

2. Respect des lois et réglementations

Colruyt Group est conscient de l'importance d'une gestion responsable de ses affaires fiscales. Colruyt Group s'engage à respecter toutes les lois et réglementations fiscales internationales et locales en vigueur dans chaque pays où il opère. Cela comprend la déclaration et le paiement ponctuels et précis des impôts ainsi que la conformité avec les obligations de dépôt applicables dans chaque pays. Nos procédures font l'objet d'un examen régulier afin d'y intégrer les modifications apportées aux lois et réglementations fiscales et d'assurer une conformité permanente. Dans le cadre de notre engagement en matière de respect des obligations fiscales, nous veillons à la formation et au développement continu de nos fiscalistes.

3. Planification et stratégie fiscale

La planification fiscale au sein de Colruyt Group est guidée par un engagement de respect des obligations légales et de conduite éthique. Notre approche de la gestion de la fiscalité est axée sur le soutien des objectifs

commerciaux et des activités opérationnelles du groupe. Nous ne nous engageons pas dans des pratiques qui reposent sur l'utilisation de paradis fiscaux à des fins d'évasion fiscale, ni dans des pratiques qui consistent en un transfert de valeur vers des pays à faible taux d'imposition lorsque cela ne correspond pas à de véritables considérations commerciales, à des activités opérationnelles et à la substance réelle de l'entreprise. Par le biais de la planification fiscale, nous visons à atténuer les risques fiscaux, à faciliter et à améliorer l'efficacité opérationnelle du groupe et à apporter une valeur durable à toutes nos parties prenantes (c'est-à-dire les actionnaires, les clients, les fournisseurs, les collaborateurs et le public), tout en respectant nos normes élevées en matière d'intégrité et de responsabilité d'entreprise.

4. La gouvernance fiscale et la gestion des risques

La gestion des risques fiscaux est essentielle dans un paysage fiscal mondial en constante évolution. Pour gérer efficacement ces risques, nous procédons à des évaluations régulières et à des examens d'assurance de la qualité dans le but d'identifier, d'évaluer et de traiter les risques fiscaux potentiels avant qu'ils ne deviennent des problèmes importants, démontrant ainsi notre engagement en faveur d'une gestion fiscale prudente et responsable.

5. Déclaration et transparence

Nous nous engageons à faire preuve de transparence en ce qui concerne notre gouvernance fiscale et nos affaires fiscales. Nos parties prenantes, y compris les investisseurs, les clients, les fournisseurs, les régulateurs et le public, peuvent compter sur des informations précises et complètes dans nos rapports financiers et autres communications pertinentes, concernant nos activités globales, nos bénéfices, notre taux d'imposition effectif et les impôts et contributions versés à l'administration fiscale.

Colruyt Group s'engage à se conformer aux exigences en matière de déclaration pays-par-pays (Country-by-Country Reporting). Cette déclaration assure la transparence des revenus, des bénéfices et des impôts payés au niveau national dans chacun des pays où le groupe opère, et est transmise conformément aux lois et réglementations en vigueur.

6. Prix de transfert

Colruyt Group s'engage à maintenir des prix de transfert de pleine concurrence pour toutes les transactions impliquant des parties liées. Nous reconnaissons l'importance de veiller à ce que ces transactions reflètent les conditions du marché et soient effectuées selon des termes et conditions qui seraient convenus entre des entités non liées.

7. Pratiques durables et incitants fiscaux

En tant que groupe axé sur des valeurs, nous nous engageons à adopter des pratiques commerciales durables. Les 17 objectifs de développement durable, définis par les Nations Unies pour relever les défis mondiaux d'ici 2030, servent de boussole à nos ambitions et à notre stratégie en matière de développement durable. Dans ses rapports annuels, Colruyt Group détaille l'impact qu'il est parvenu à réaliser compte tenu des objectifs de développement durable. Nous recherchons activement des opportunités d'investissement dans des initiatives liées à l'ESG. En tirant parti des incitants financiers et fiscaux, des crédits et des initiatives disponibles qui encouragent et récompensent les pratiques, l'innovation et les investissements durables, nous visons non seulement à réduire notre impact environnemental, mais aussi à contribuer positivement à la société et à apporter un changement dans notre industrie, dans le respect des personnes, de la planète, de la prospérité, de la paix et du partenariat.

8. Collaboration avec les autorités fiscales

Nous entretenons une relation ouverte et collaborative avec les autorités fiscales des pays dans lesquels nous opérons. Nous nous engageons dans un dialogue constructif et fournissons aux autorités fiscales toutes les informations nécessaires pour répondre rapidement et de manière transparente aux demandes de renseignements ou aux contrôles.

Colruyt Group s'engage à une gestion fiscale responsable et reconnaît l'importance de la sécurité et de la conformité en matière fiscale. Colruyt Group s'engage à prendre des décisions éclairées sur la base de directives claires de la part des autorités fiscales. Dans le cadre de transactions significatives, Colruyt Group peut demander des décisions anticipées en matières fiscales aux autorités compétentes afin de réduire l'incertitude, d'assurer le respect des lois fiscales et de favoriser des pratiques fiscales transparentes.

9. Collaboration avec les instances publiques et les fédérations sectorielles

Au sein de Colruyt Group, nous sommes conscients de la nature évolutive de la législation fiscale et de l'impact qu'elle a sur nos activités.

Que ce soit sur demande ou par le biais d'une interaction proactive, nous cherchons à contribuer au développement de réglementations justes, équilibrées et efficaces en nous engageant activement auprès des décideurs et des fédérations sectorielles et en apportant des idées et des perspectives précieuses. Cet engagement reflète notre volonté de rester informés et de plaider en faveur d'un paysage fiscal transparent,

équitable et encourageant des pratiques commerciales durables.

10. Revue, approbation et amélioration continue

Cette politique fiscale a été dûment examinée et approuvée par le conseil d'administration de Colruyt Group. Ce processus d'approbation garantit l'alignement de la politique fiscale avec les valeurs de notre groupe et constitue une approbation collective de notre engagement en faveur de pratiques fiscales transparentes, légales et responsables.

Nous nous engageons à revoir et à mettre à jour régulièrement notre politique fiscale afin de refléter les modifications apportées aux lois et réglementations fiscales et aux développements fiscaux internationaux, et de nous aligner sur l'évolution des meilleures pratiques en matière de gestion fiscale.

11. Conclusion

La politique fiscale de Colruyt Group reflète notre engagement en faveur d'une conduite responsable des affaires, de la durabilité et du respect des obligations légales. Nous nous engageons à respecter ces principes tout en continuant à nous développer et à avoir un impact positif sur la société et l'environnement.